

Commune de FRANCHELEINS

Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal Du jeudi 12 octobre 2023 à 20h30

-+--+--+

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de FRANCHELEINS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de M. LUX, maire.

Présents : Mme CHAUVOT Stéphanie, M. DEROCHE Christophe (pouvoir de M. GUIDE), Mme FANGET Laure, Mme FARFOUILLON Brigitte, Mme Laurianne HYVERNAT, Mme JOUBERT Marie (pouvoir de Mme MARCHE), Mme JOURDAN Sylvie (pouvoir de M. NOTIN), M. LUCENET Thierry (pouvoir de M. DESTHIEUX), M. LUX Jean-Michel, M. MOLLARD Philippe, Mme MOUCHETTE Sabrina, M. MOYNE Sébastien, Mme PERRILLAT MANDRY Monique, M. ROLLET Mathieu.

Excusé : M. DESTHIEUX Hervé (pouvoir à M. LUCENET), M. GUIDE Julien (pouvoir à M. DEROCHE), Mme MARCHE Nathalie (pouvoir à Mme JOUBERT), M. NOTIN Guillaume (pouvoir à Mme JOURDAN), M. VIVIEN-MAGNIEN Johan.

Mme Laure FANGET est désignée comme secrétaire de séance.

-+--+--+

Approbation du précédent compte-rendu.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du précédent conseil. Il est donc approuvé à l'unanimité.

Dissolution de la régie garderie

M. le Maire expose que la régie de la garderie n'a plus d'utilité depuis le passage au logiciel de gestion périscolaire. La dissolution n'avait pas été prononcée par manque de temps.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles R-1617-1 à 18,

Vu le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales et complétant le code de la santé publique et le Code de l'Action Sociale et des familles,

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des Collectivités Territoriales et de leur établissements publics locaux,

Vu la délibération en date du 10/12/1998 portant création d'une régie de recette pour la garderie

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés:**

D'approuver la suppression de la régie de recettes de la garderie au 31/10/2023.

De restituer les tickets de la régie de garderie,

Convention de fourrière

M. le Maire rappelle que le service de fourrière municipale est obligatoire. La commune a le choix de la gérer en interne, avec mise en place de box et agent chargé de s'occuper des animaux recueillis, ou d'externaliser sa gestion.

C'est le choix qui a été fait jusque-là et M. le Maire propose de renouveler la convention de fourrière qui nous lie à la SPA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 18 voix pour et une abstention (Mathieu ROLLET, présents ou représentés :

Décide de renouveler la convention de fourrière avec la SPA pour 2024-2025 pour un montant de 971,40€ annuels.

Tarifs de la Maison de l'Amitié

Suite à plusieurs demandes de locations de la Maison de l'Amitié pour des activités en semaine par des organismes extérieurs à la commune, M. le Maire propose de réactualiser les tarifs de location de la salle polyvalente en ajoutant un tarif de 10€ de l'heure pour les entités privées ou associations extérieures à la commune pour des activités régulières sur l'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés:

- Ajoute un tarif pour les entités privées ou associations extérieures à la commune pour des activités régulières sur l'année à 10€ de l'heure.

Rapport annuel de la Communauté de Communes Val de Saône Centre

M. le Maire expose que la CCVSC a adopté son rapport d'activité 2022 lors de sa séance du 26 septembre 2023.

Le conseil municipal en a pris connaissance préalablement au conseil et M. le Maire le commente en séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Prend acte de la communication du rapport annuel 2022 de la CCVSC.

Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.

Depuis le dernier conseil, M. le Maire a mandaté des dépenses à hauteur de 12 390,57 €, dans le cadre de la délégation du conseil municipal.

Rapport des commissions.

Scolaire et Jeunesse

Mme MOUCHETTE informe qu'il y a encore des réglages à faire pour le bon usage du portier vidéo en particulier depuis l'extérieur et à distance avec les téléphones, mais la porte et le groom sont peut-être en cause.

Un agent du service périscolaire est absent depuis le début de l'année. Son remplacement est assuré par un nouvel agent sur le temps de cantine alors que le reste de ses fonctions est remplacé en interne. Nous avons eu un seul candidat pour le service civique : un nouvel entretien est prévu mardi prochain pour envisager son recrutement.

Les enseignants souhaitent apprendre les gestes de tri des déchets aux enfants. Un entretien avec le SMIDOM a eu lieu et nous avons reçu leur devis pour les équiper de bacs de groupement (sous le préau) et de seaux de pré-tri dans les classes.

Concernant les jeux de Cesseins : nous avons reçu le complément de facture avec le gravier, le contrôle de mise en service et la déduction du panneau non installé. Le conseil est d'accord sur le prin-

cipe de règlement du contrôle avec déduction du panneau, mais pas pour le supplément de gravier, qui n'était pas prévu au devis.

Une proposition de « rétro gaming » a été faite à la commission jeunesse pour des ateliers de 3h, accessibles à tout public.

Bâtiments

M. DEROCHE annonce que les vitres de la salle des fêtes ont été changées. Nos agents font un tour de la Maison de l'Amitié tous les matins par les agents pour vérifier qu'il n'y pas eu de vandalisme.

Concernant l'extension de la mairie, l'ouverture des plis a eu lieu ce matin avec les bureaux d'étude : nous avons reçu 33 réponses sur 10 lots avec un minimum de 2 entreprises par lot. Le budget est supérieur à l'estimation qui avait été faite pour l'Avant Projet Sommaire. Une négociation sera entamée dès l'analyse faite. La démolition débutera en décembre, la date restant à préciser.

Concernant l'Auberge de l'Appéum : l'entreprise Comptoir de campagne a été reçue, ils feront une présentation de leur proposition à tout le conseil le 2 novembre à 19h. Leur proposition peut comprendre une épicerie, un bar, un point relais de livraison des colis, un relais postal, de la petite restauration si besoin, un dépôt de pain, un service de pressing, animations en soirée... Leur formule fonctionne généralement avec des entrepreneurs franchisés. La réflexion de la commission bâtiments est axée sur une mise en oeuvre en 3 phases de travaux (le devant, la partie restaurant et l'étage). Nous aurons le devis d'honoraires de l'architecte avant la fin du mois.

Communication

Mme CHAUVOT informe que la commission communication se réunit lundi soir pour un point sur l'élaboration du bulletin municipal.

Concernant le fleurissement : la jardinière du monument aux morts est faite pour le 11 novembre dont la cérémonie commémorative aura lieu à 11 h.

Voirie et chemins

M. LUCENET indique que les travaux d'entretien des voiries sont réceptionnés et qu'il n'y a pas de réserve. Le bureau d'études Aintegra doit organiser une réunion avec le Département pour la présentation de l'avant projet de la première partie de l'aménagement de la grande Rue. Une fois le département consulté, ils présenteront le projet aux autres personnes publiques intéressées. M. LUCENET souhaiterait que le choix de l'aménagement soit acté dans le courant du mois de janvier afin de faire les appels d'offres dès le vote du budget et enchaîner avec les travaux de préférence pendant les congés d'été afin de perturber le moins possible la vie de la commune et en particulier les trajets vers l'école.

Urbanisme et cimetière

M. ROLLET informe que le 1^{er} procès verbal de constat des tombes en état d'abandon a été fait dans les deux cimetières de la commune. Le but de cette procédure est d'éviter la dégradation des cimetières, par l'entretien ou la reprise des concessions en état d'abandon. Cela permet également d'éviter une extension, qui est toujours plus coûteuse que le renouvellement régulier. Concernant l'aménagement des allées du cimetière d'Amareins, un devis à jour selon les doléances des Architectes des Bâtiments de France a été reçu pour 19 987€.

Concernant l'urbanisme, une première réunion pour le zonage du PLU s'est tenue et a concerné en particulier les zones agricoles et naturelles. En parallèle, une rencontre avec M. de Varax a eu lieu pour discuter des zones et des différents bâtiments autour du Château, ainsi que des cheminements. Un contact est demandé avec les autres propriétaires des zones patrimoniales de la commune, afin de discuter de leur traitement. Une prochaine réunion aura lieu le 26 octobre à 19h30.

Questions diverses

- M. le Maire indique que le SMIDOM fournira un composteur pour la cantine dont le coût est d'environ 350€.
- L'assurance « Dommages aux biens » de la commune a été résiliée par notre assureur à cause du montant élevé des dommages déclarés par la commune. Il a été fait deux propositions (augmentation substantielle de franchise ou augmentation de cotisation avec une petite franchise) Après réflexion, nous avons choisi l'augmentation de la cotisation avec franchise 300€, qui

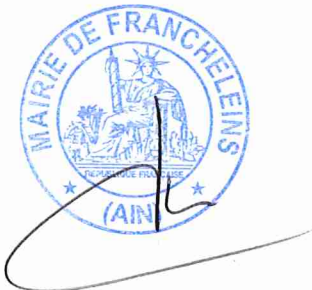
semble plus adaptée à notre situation. Nous chercherons néanmoins un autre prestataire à l'avenir.

- Des administrés ont demandé à ce qu'une autre caméra soit positionnée de l'autre côté du Bicêtre, suite à un cambriolage récent. Cette proposition ne pourra pas être retenue puisqu'il n'est pas possible d'équiper la totalité de la commune. De plus, la vidéosurveillance n'a pas été installée pour sécuriser les lotissements mais pour les bâtiments publics.
- Le problème d'assainissement sur terrain privé au chemin de St Pierre est toujours en cours : le regard collectif a été réparé mais il reste des cailloux dans certaines canalisations. La CCVSC a donné son accord pour une intervention depuis le regard public.
- M. le Maire précise que la licence IV acquise par la commune ne peut pas être louée aux associations pour des manifestations.
- Les travaux sur la chaudière ont été faits mais 3 radiateurs sont hors service sans doute à cause d'un phénomène d'électrolyse qu'il faudra traiter.
- Mme CHAUVOT indique qu'une association interclasse des conscrits va voir le jour.
- M. ROLLET rapporte que la commission aménagement de la CCVSC s'est réunie récemment. Francheleins représente 10 % des demandes à l'ADS pour la période du 01/01/2023 au 31/08/2023, ce qui est cohérent avec les années précédentes. La modification du PLU de St Etienne sur Chalaronne a été présentée et fera sans doute l'objet d'un avis réservé.
- Mme JOUBERT a été interrogée par des riverains sur les travaux de voirie de la rue des Vignes et sur le fait qu'il n'y ait pas de nouveaux trottoirs. M. LUCENET répond que c'est bien ce qui était prévu : rénovation de l'existant uniquement, mais pas de création supplémentaire.
- Mme FARFOUILLON informe qu'un piquetage a eu lieu au bout du chemin de la Trinquaillère. Il s'agit de repères pour préparer le déploiement de la fibre.
- Mme PERRILLAT-MANDRY expose la demande de recensement des besoins de formations des élus présentée par la commission mutualisation de la CCVSC. Elle transmet à ses collègues le questionnaire à remplir et leur demande de le remettre en mairie dans les jours qui viennent pour un retour groupé vers la CCVSC en fin de semaine prochaine au plus tard.
- M. LUCENET expose que nous avons été saisis d'une demande d'élagage préalable à la pose de la fibre, notamment chemin d'Amareins, des Primevères et dans l'allée des platanes du château de Tavernost. Des courriers vont partir vers les propriétaires.
- M. ROLLET informe d'une session de formation pour les élus sur les limites de propriété, à Meillonas à partir de 8h30 vendredi 13 octobre.
- M. MOYNE informe qu'un frêne à l'Appéum est en train de tomber.
- Le prochain conseil municipal est prévu jeudi 9 novembre 2023 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00.

Le maire
J.M. LUX

La secrétaire
L. FANGET



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name L. FANGET mentioned in the text above.